

	
Délégation n° 23	Conseil Municipal du lundi 24 décembre 2018
Service Événementiel	Domaine de compétence : 8.9 -Culture
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Date de convocation : 20/12/2018 Membres présents : 25</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 26/12/2018</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BONVOISIN Lucien, Monsieur CADET Frédéric, Madame HANQUEZ Kathy, Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame DELSAUX Dominique, Monsieur BAILLET Sébastien, Madame MAILLART Maryse, adjoints, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSSSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LISIK Marie-Antoinette, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur BOUCHART Georges, Monsieur GRAVET Francis, Monsieur YDEE Edouard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur HAGNERE Jean-Paul, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur GHESELLE à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BRIHIER Yvon à Monsieur BONVOISIN Lucien, Madame ROMANCANT Isabelle à Madame Monique VAMBRE, Madame BEAURAIN Christelle à Madame BOUTOILLE Josiane, Madame CAFFIER Laurie à Madame HANQUEZ Kathy, Madame COUSIN Angélique à Madame GHEZAL Martine, Monsieur LEROY Francis à Monsieur GRAVET Francis, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur GHEZAL Bagdad</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Tarifs 2019 de location des salles municipales de la Corderie et du Clos Saint Victor	
Rapporteur : Monsieur BAILLET Sébastien, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Demande de validation des tarifs proposés pour la location des salles municipales de la Corderie et du Clos Saint Victor

Vu l'avis favorable de la commission culture du 12 décembre 2018.

Considérant la nécessité de faire évoluer en 2019, suite au constat de l'année en cours et des différentes remarques des locataires, les les tarifs appliqués aux locations de salles municipales de la Corderie et du Clos Saint Victor ,

Les modifications proposées sont inscrites en annexe :

Les recettes seront encaissées sur la régie gestion des salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider les nouveaux tarifs proposés pour la location des salles municipales de la Corderie et du Clos Saint Victor pour l'année 2019

La délibération est adoptée par 33 voix pour

Vu pour être affiché le 26 Décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.
-